

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1868.

BUDGET DE LA CHAMBRE POUR L'EXERCICE 1869.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (1) DE COMPTABILITÉ, PAR M. J. JOURET.

MESSIEURS,

Votre commission de comptabilité s'est réunie le 2 de ce mois, et, conformément aux prescriptions du règlement de la Chambre des Représentants, MM. les Questeurs ont soumis à son examen les comptes de son budget pour l'exercice 1866, et le projet de budget pour l'exercice 1869.

Le chiffre du budget pour l'exercice 1866, suivant le tableau général du compte de cet exercice, communiqué à la commission par MM. les questeurs, a été fixé en crédits ordinaires, à la somme de 613,680 58

Les dépenses ordinaires se sont élevées à la
somme de 449,519 54

Et les dépenses extraordinaires à 42,437 98

491,957 52

Ce qui constitue un excédant de crédits de 121,723 06

Si nous joignons à cet excédant le montant des indemnités liquidées, mais non touchées par les ayants droit, et formant une somme de 4,063 49

il en résulte que le total de l'excédant des crédits monte à la
somme de 125,786 55
laquelle doit être annulée comme ayant excédé les besoins de cet exercice.

(1) La commission est composée de MM. MOREAU, président, JOURET, VANDER DONCKT, BRACONIER, BOUVIER-EVENEPOEL, DE WANDRE et LEFEBVRE.

Toutes les pièces se rattachant au compte de cet exercice, ont été mises sous les yeux de votre commission. L'ordre et la régularité qui y règnent, ne laissant rien à désirer, la commission vous propose de lui donner votre approbation.

Le budget présenté par MM. les Questeurs, pour 1869, a ensuite été examiné. Tous les articles de ce budget, contenant des demandes de crédits absolument semblables à celles de l'exercice précédent, sauf une différence de fr. 18-35, au litt. D, traitement des employés, pour régularisation, n'ont donné lieu à aucune observation, et ont été approuvés par la commission, qui vous propose, en conséquence, de porter à fr. 642,047-25, les crédits destinés à pourvoir aux dépenses de la Chambre, pendant l'exercice 1869.

Le Rapporteur,

J. JOURET.

Le Président,

A. MOREAU.



ANNEXE.

PROJET DE BUDGET POUR 1869.

ARTICLES. LITTÉRA.	NATURE DE LA DÉPENSE.	CRÉDITS ALLOUÉS pour 1868.	CRÉDITS DEMANDÉS pour 1869.	CRÉDITS ADOPTÉS par LA COMMISSION de COMPTABILITÉ.	Observations.
Unique.	A Indemnité des Représentants	470,000 »	470,000 »	470,000 »	
	B Traitement du greffier.	7,000 »	7,000 »	7,000 »	
	C Traitement des sténographes	52,000 »	52,000 »	52,000 »	
	D Traitement des employés.	42,181 65	42,200 »	42,200 »	Différence de fr. 18-35 pour régularisation.
	E Salaire des gens de peine.	5,847 25	5,847 25	5,847 25	
	F Achat de livres et de documents utiles aux travaux de la Chambre.	5,000 »	5,000 »	5,000 »	
	G Impressions pour le service de la Chambre.	57,000 »	57,000 »	57,000 »	
	H Fournitures de bureau, chauffage, éclairage, ameublement, entretien des bâtiments, reliures, menues dépenses . . .	40,000 »	40,000 »	40,000 »	
I	Crédit spécial pour la confection d'un travail de traduction et d'analyse des documents parlementaires des pays étrangers. (Les crédits qui resteront disponibles à la fin de l'exercice, pourront être transférés d'un littéra à l'autre de l'article unique du budget; la questure rendra compte des transferts à la commission de comptabilité.)	5,000 »	5,000 »	5,000 »	
TOTAUX		642,028 90	642,047 25	642,047 25	